



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

BONNE NOUVELLE POUR LA CULTURE :

**TERREBONNE SE DOTE D'UNE POLITIQUE D'INTÉGRATION ET DE
RESTAURATION D'ŒUVRES D'ART PUBLIC**

TERREBONNE, LE MARDI 13 JUIN 2017 – Le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a entériné hier, lors de sa séance régulière, une belle nouvelle pour la culture dans la municipalité : l'adoption d'une Politique d'intégration et de restauration d'œuvres d'art public.

« Lorsque nous avons adopté notre Politique culturelle en 2012, un de nos champs d'action ciblé était l'art public. Avec l'adoption de cette nouvelle Politique, nous venons confirmer le désir de la Ville de se doter d'une collection d'œuvres d'art public riche, variée et reflétant tout le dynamisme et le potentiel des artistes de Terrebonne et de la région de Lanaudière. Cette politique viendra donc dresser les lignes directrices et les axes d'intervention en matière d'intégration des arts à l'architecture », d'expliquer le maire de Terrebonne, M. Stéphane Berthe.

Par cette politique, la Ville de Terrebonne reconnaît ainsi que l'art public :

- Constitue un élément de marque du patrimoine artistique de Terrebonne;
- S'inscrit comme élément identitaire de la municipalité et crée un lien d'appartenance envers la ville pour ses citoyens;
- Contribue à la démocratisation culturelle des citoyens et crée des retombées significatives sur leur qualité de vie;
- Procure un environnement urbain stimulant et crée des espaces esthétiques et enrichissants pour ses citoyens;
- Favorise un rayonnement tant au niveau local que régional et crée une affluence touristique sur son territoire.

En ce sens, la Ville désire soutenir des projets originaux, novateurs et stimulants en procurant les fonds nécessaires à l'intégration d'œuvres d'art intérieures ou extérieures, conçues spécifiquement pour la construction ou la rénovation d'une infrastructure municipale. De plus, la Ville s'engage à procurer des fonds annuellement pour l'entretien et la restauration d'œuvres d'art dont elle est propriétaire afin de favoriser la pérennité de sa collection qui compte déjà quelque 25 œuvres.

« L'intégration d'art au domaine public, en plus de soutenir de façon notable l'accessibilité et la démocratisation culturelle, contribue de belle façon à enjoliver les infrastructures municipales et l'environnement de vie des citoyens. Nous sommes conscients et fiers de l'image culturelle et artistique de marque de la municipalité et nous sommes d'avis que cette politique viendra stimuler et encourager des pratiques et démarches novatrices en matière d'art public », de rajouter la présidente de la Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme, Mme Marie-Josée Beaupré.

Ainsi donc, la construction ou la rénovation d'un bâtiment appartenant à la Ville et l'aménagement d'espace extérieur appartenant à la Ville (parcs, places publiques, terrains sportifs, etc.) devront désormais intégrer des œuvres issues de projets d'artistes professionnels en vertu de la loi sur le statut d'artiste professionnel (L.R.Q., chapitre S-32.01) et résidents de la région de Lanaudière. Ne sont pas admissibles à cette Politique la construction et ou la rénovation d'un bâtiment appartenant à une commission scolaire ou autre infrastructure publique n'appartenant pas à la municipalité, la construction ou l'aménagement routier incluant les ponts, les stationnements, etc, les projets d'artistes amateurs et non-résidents de la région de Lanaudière.

Le texte complet de la [Politique d'intégration et de restauration d'œuvres d'art public](http://www.ville.terrebonne.qc.ca) est disponible sur le site Web de la Ville au www.ville.terrebonne.qc.ca.

Vers les bibliothèques 2.0

Par ailleurs, le conseil municipal a approuvé la demande au ministère de la Culture et des Communications pour l'octroi d'un soutien financier dans le cadre du « Plan culturel numérique du Québec ». Le plan déposé par Terrebonne, échelonné de 2018 à 2020, prévoit amener les bibliothèques à l'ère 2.0 avec l'acquisition de bornes automatiques de prêts, d'ordinateurs et de tablettes pour la lecture de documents numériques ainsi que l'installation de chutes et d'étagères numériques.

« Nous essayons de tirer profit de l'ensemble des programmes de soutien financier qui nous sont proposés afin de pouvoir apporter des bonifications majeures en matière de services aux citoyens. Si notre projet est accepté par le ministère, ce sont près de 600 000 \$ au total qui seront destinés à la modernisation numérique de nos bibliothèques d'ici 2020 », de conclure avec enthousiasme Mme Beaupré.

-30-

Source :
Maïka Bernatchez
Conseillère en communication
Direction des communications
Ville de Terrebonne
450 961-2001, poste 1147